

# Comité d'éthique et de déontologie du « Monde »

## SYNTHESE D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2016

Le comité d'éthique est composé comme suit :

Un président, nommé par la Société des lecteurs du *Monde* ; deux représentants de la Société des rédacteurs du *Monde* ; un représentant de la Société des rédacteurs du *Monde interactif* ; un représentant des Sociétés de cadres et employés du *Monde* ; un représentant de la Société des lecteurs du *Monde* ; le président du directoire de la Société éditrice du *Monde SA* ; le directeur du *Monde* ; deux personnalités extérieures nommées par le conseil de surveillance du Groupe Le Monde.

A fin décembre 2016, les membres du comité sont : Paul Benkimoun, Sébastien Carganico, Denis Cosnard, Louis Dreyfus, Jérôme Fenoglio, Cynthia Fleury, Sylvie Kauffmann, Aline Leclerc, Jean Martin, Laure Penchinat.

Le comité est présidé par Daniel Lebègue puis par Dominique de La Garanderie.

Au cours de l'année 2016, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à 4 reprises :

- le 2 février
- le 19 mai
- le 13 septembre
- le 13 décembre

Le comité d'éthique et de déontologie du *Monde* a souhaité rencontrer et échanger avec Serge Michel, rédacteur en chef de la Chaîne Afrique. Il a été notamment question du financement de la plateforme numérique autour des partenariats noués à cette fin et des contreparties accordées aux partenaires. Des questions sur le recrutement et sur d'autres problématiques éthiques ont été abordées. Les échanges ont permis de lever les interrogations et d'apporter aux membres du comité tous les éclaircissements attendus.

Le comité avait pour projet de faire réaliser un benchmark des pratiques d'éthique et de déontologie au sein des médias. Ce travail a été confié aux étudiants en master Droit et éthique des affaires de l'université de Cergy-Pontoise. Cette étude réalisera une démarche comparative sur un certain nombre de titres de presse français et étrangers sur l'existence ou non d'un code ou d'une charte éthique et d'un comité d'éthique.

Les travaux et réflexions du comité ont également porté sur les points suivants :

- le dispositif d'alerte éthique du journal en interne comme en externe
- la participation du Médiateur au comité
- l'utilisation d'algorithmes, robots journalistes, dans la production de contenus
- la prévention du risque de réputation
- la diffusion en interne des avis du comité
- les voyages de presse
- la publication d'une tribune d'un actionnaire majoritaire – avis du comité le 13 septembre
- la déclaration d'intérêts des journalistes

Le comité a constaté qu'il manquait toujours une personnalité indépendante, nommée par le conseil de surveillance à la suite de la démission de Nathalie Sonnac.

A l'issue de chacune des réunions du comité, les présidents ont constaté la qualité des échanges et la volonté manifestée par tous les membres de participer de façon constructive au débat, en ayant à l'esprit le seul intérêt du quotidien, son indépendance et sa réputation.